



## GT Protocolaire : mise en place des SNA Grand Sud-Ouest 3<sup>ème</sup> réunion plénière du 27 mars 2014

Cette dernière réunion plénière a permis de finaliser les derniers détails abordés lors des 2 premières réunions :

- création des SNA-GSO et de son Secrétariat Général à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- chaque agent recevra une décision individuelle sur sa nouvelle affectation :
  - soit un *complément* en incluant le SNA-GSO, par exemple : DSNA/DO/SNA-GSO/CRNA-SO/E/C pour un agent de la subdivision Contrôle (C) du service Exploitation (E) du CRNA-SO,
  - soit son *rattachement* au SNA-GSO/SG, par exemple : «DSNA/DO/SNA-GSO/SG/RH» pour un agent actuellement sur un poste de Ressources Humaines d'un des Services du SNA-GSO (CRNA-SO, SIA, SNA-SO, CESNAC, Pyrénées).

### Synthèse des travaux du GT

Le document de synthèse des travaux sur la mise en place du SNA-GSO a été présenté et légèrement modifié sur les principes d'organisation. Ce texte consolidé sera présenté à la réunion du Comité de Suivi du Protocole du 8 avril prochain, pour une validation en CT DGAC le 6 juin 2014.

### GT Informatique de gestion

Le GT portant sur l'organisation de l'Informatique de Gestion comportera 2 étapes :

- un bilan sera fait sur l'organisation actuelle des différentes équipes, spécifications techniques incluses,
- les réunions se dérouleront ensuite avec les personnels et les représentants des personnels pour étudier une éventuelle évolution de la situation actuelle. Chaque nouvelle organisation pourra définir des prérequis pour que cette évolution puisse se faire.

### Dialogue social – CHSCT - CT

Les CHSCT des Services gardent leur périmètre d'action actuel. Un comité technique SNA/GSO sera créé simultanément à la création des SNA/GSO.

Un CT propre à l'organisme Pyrénées est créé. Pour cet organisme, il faut noter la particularité suivante pour les prochaines élections professionnelles DGAC du 4 décembre 2014 : lors de ces élections, les agents de Tarbes seront toujours rattachés au SNA/S et à ce titre :

- leur vote comptera dans la constitution du futur CT SNA/S,
- leur vote ne sera pas utilisé pour la composition du CT SNA/SO,
- leur vote comptera aussi pour la composition du futur CT SNA/GSO.

Pour autant, il est estimé que le faible nombre d'agents concernés par rapport au nombre total d'agents des SNA/S et SNA/SO n'influe pas de façon significative sur leur future composition et qu'à ce titre les CT SNA/S et SNA/SO constitués lors des élections de 2014 pourront perdurer après le transfert et le rattachement complet de Pyrénées au SNA/SO.

**Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO locaux !**

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? Rejoignez FO ! [www.fodgac.fr/fr](http://www.fodgac.fr/fr)**  
**Contacts : Thierry MOROT - Frédéric BARRET - Jérôme CAFFIN (SNNA-FO) / Franck DUPONT - Jean Laurent DUPRAT - Teresa PEREZ - Didier PENNES (SNPACM-FO)**

